

**Circulation rue de Henneumont à ANHEE  
Travaux de soutènement de la voirie (2<sup>ème</sup> phase)**



Le Collège Communal,

- Attendu que le service technique communal va procéder à la finalisation des travaux de soutènement de la voirie dénommée rue de Henneumont à Anhee ;
- Attendu que la bonne réalisation de ces travaux nécessite l'occupation totale de cette voirie ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

**ORDONNE :**

**Art.1°:** Les 10, 11 et 12 mai 2022, de 08h30 à 17hrs, la circulation des véhicules est strictement interdite dans les deux sens de circulation, au niveau de rue de Henneumont à Anhee. Exception faite à cette mesure pour les véhicules de secours.

**Art 2°:** Cette mesure sera matérialisée par le placement d'une signalisation conforme.  
Responsable chantier et signalisation : AC Anhee, Mr Jean Adam : 0488/401.676.

**Art.3°:** Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

**Art.4°:** Copies de la présente sont adressées à M. le Président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Dinant, à M. le Juge de Police de Dinant, au responsable du Service de coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, au Mémorial Administratif de la Province de Namur ainsi qu'à la police locale.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège,



ANHEE, le 03/05/2022.

Le Bourgmestre,

Luc Piette.

**PUBLICATION:** Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 04/05/2022.



Le Bourgmestre,

Luc Piette.